



FONTAN



BERGHE INFERIEUR



BERGHE SUPERIEUR



COMMUNE DE FONTAN

D.I.C.R.I.M

*Document d'information communal sur
les risques majeurs*



Document à conserver

Edition 2017

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p.3
Qu'est ce que les risques majeurs	p.4
Pour en savoir plus	p.5
Les mouvements de terrains.....	p.6-8
Les risques d'inondations.....	p.9-11
Les risques sismiques.....	p.12
Les risques de feu de forêt.....	p.13-15
Les risques de transports de matières dangereuses.....	p.16-17
Les risques de rupture de barrage.....	p.18-19
Consignes générales de sécurité	p.20
Consignes individuelles de sécurité et numéros utiles.....	p.21

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

La protection des populations compte parmi les missions essentielles des pouvoirs publics mais c'est également l'affaire de chaque citoyen.

Le territoire de notre commune est particulièrement soumis aux risques majeurs, la population se doit donc d'être informée sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

La publication de ce guide des risques majeurs est un manuel des bonnes pratiques et des gestes utiles à notre sauvegarde.

La commune a mis en place un plan de sauvegarde qui est à votre disposition en mairie.

Une prévention continue et adaptée, l'engagement et la réactivité des agents communaux, le sang froid de tous et le respect des consignes sont indispensables à une meilleure gestion de crise.

Bonne lecture.

Le Maire de Fontan

Où est-ce que les risques majeurs ?

La notion de « risque majeur »

Un risque majeur est un événement naturel ou humain qui menace les hommes, leurs biens ou l'environnement et occasionne des dégâts importants.

La commune de Fontan est soumise à des risques majeurs d'origine naturelle et technologique : les phénomènes météorologiques, les mouvements de terrain, les séismes, les incendies de forêts, les risques liés aux transports de matières dangereuses, les risques liés à la rupture de barrage.

Pour information les arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune :

Type de catastrophe	Début catastrophe naturelle ou	Fin catastrophe naturelle ou	Arrêté	Publication JO
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	15/12/1982	22/12/1982
Inondations et coulées de boue	12/09/1993	14/09/1993	19/10/1993	24/10/1993

L'information préventive

La prévention regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène prévisible, qu'il soit naturel ou humain, sur les personnes et les biens. L'information préventive consiste à renseigner les citoyens sur les risques majeurs qui les menacent. Cette information permet de décrire les différents phénomènes possibles et de présenter les consignes de sauvegarde à respecter en cas de survenue d'un événement majeur.

L'article L152-2 du code de l'environnement, fait obligation aux Maires des communes, sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un PPR, d'informer la population (...) sur les caractéristiques du ou des risques connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque, ...

Pour en savoir plus...

Etudes existantes en matière de risques

Les documents réglementaires :PPRN (plan de prévention des Risques Naturels), PCS (plan communal de sauvegarde), ainsi que les documents d'information préventive (DICRIM,), sont consultables en mairie.

Sites Internet

Portail dédié aux risques majeurs du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'aménagement du territoire : <http://www.prim.net>

Site de Météo-France pour obtenir des informations sur les conditions météorologiques : <http://www.meteo.fr> ou météo ciel.

Site de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL) en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>

Site de Alp'Georisques, bureau d'études des risques majeurs (possibilité de télécharger les dossiers d'information sur les risques majeurs) :

<http://www.alpgeorisques.com>

Site dédiés aux séismes en France : <http://www.sisfrance.net>

Site dédié aux mouvements de terrain en France : <http://www.bdmvt.net>

Site dédié aux séismes sur la Côte-d'Azur : <http://www.azurseisme.com>

LES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain désignent un ensemble de déplacements du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou dus à l'homme.

A Fontan, on rencontre principalement les phénomènes de chute de blocs, glissement de terrain, affaissement/effondrement.

Types de phénomènes

Les mouvements de terrain observés sur la commune sont de quatre types :

- les éboulements : phénomènes qui affectent des roches compétentes impliquant qu'une portion de roche parvenant à se détacher de la masse rocheuse et dont la cinématique est très rapide (hameau et gorges de Berghe, ...)
- les glissements de terrain qui provoquent le déplacement d'une masse de terrain avec rupture au sein de la matière. La rupture se fait, soit au sein d'un même matériau soit selon un contact structural (vallée du Caïros, ...)
- les affaissement/effondrement : ce phénomène est provoqué par l'apparition, dans le sous-sol, de cavités provenant, soit de la dissolution chimique des matériaux (gypse, calcaire, sel gemme, etc...), soit de galeries artificielles par écroulement de la voûte devenue trop mince. La vitesse du phénomène est rapide à très rapide.
- les ravinements, phénomènes d'érosion régressive provoquant des entailles vives sur un versant plus ou moins abrupt. Ces phénomènes sont engendrés par un écoulement hydraulique et sont liés à la pente.



Mesures de prévention

Des moyens de protection contre les chutes de pierres ou de blocs ont été mis en place afin de réduire les aléas dans les zones menacées.

Dans le cadre des propriétés privés, l'entretien des vallons et des ravins sont à la charge des propriétaires riveraines, pour éviter les embâcles, débroussailler, enlever le bois mort et les végétaux.

LES CONSIGNES DE SECURITE**EN CAS D'EBOULEMENT, DE CHUTES DE PIERRE OU DE GLISSEMENT DE TERRAIN :**

AVANT	PENDANT	APRES
Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.	Fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas. Gagnez un point en hauteur, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé. Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres.	Évaluez les dégâts et les dangers. Informez les autorités.

EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

AVANT	PENDANT	APRES
Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.	À l'intérieur : dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas, ne prenez pas l'ascenseur	À l'extérieur : éloignez-vous de la zone dangereuse, rejoignez le lieu de regroupement indiqué par les autorités

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'effondrement du sol**A L'INTERIEUR**

- ▶ dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ ne prenez pas l'ascenseur

A L'EXTERIEUR

- ▶ éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ rejoignez le lieu de regroupement

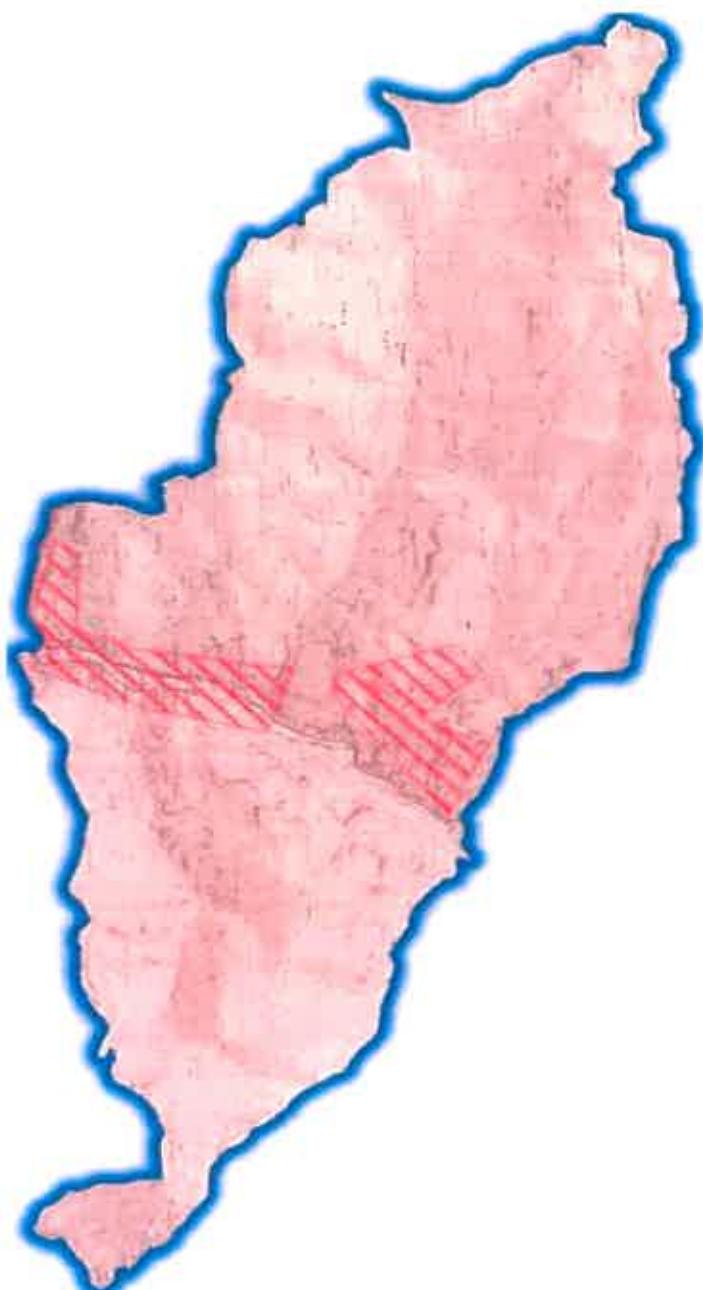


- ▶ respectez les consignes des autorités

Carte d'informations sur le risque mouvement de terrain

 Périmètre réglementé par le PPR approuvé

 Zone concernée par l'information sur le risque de mouvements de terrain



LES RISQUES D'INONDATIONS

L'inondation est consécutive aux crues des cours d'eau après des pluies violentes ou durables. Le cours d'eau sort de son lit par submersion de berge ou par contournement et envahit les sites situés en bordure.



La commune de Fontan est située dans le bassin versant de la Roya. A ce titre elle est soumise à un risque d'inondation de la Roya et de ses affluents principaux, le torrent de la Ceva, le vallon de Peve et le vallon du Conseil. La Roya peut déborder à proximité des parties urbanisées de la commune. Sur le torrent de la Céva, le pont de la route départementale 42 est insuffisamment dimensionné pour des crues importantes.

La route départementale 6204 est sensible aux inondations dans sa partie qui traverse le village lors de pluie importante, dû au ruissellement sur le coteau rive droite qui surplombe le village.

Types de phénomènes

La commune peut être concernée par deux types d'inondations :

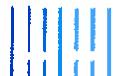
- Crue des rivières torrentielles et des torrents ou vallons

Lorsque des précipitations intenses tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissent et se concentrent rapidement dans les cours d'eau et vallons.

- Ruissellement pluvial :

L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings ...) limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales.



LES CONSIGNES DE SECURITE

LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



JE M'INFORME
et je reste à l'écoute
des consignes des autorités
dans les médias et sur les
réseaux sociaux en suivant
les comptes officiels



**JE NE PRENDS PAS
MA VOITURE
ET JE REPORTE
MES DÉPLACEMENTS**



**JE NE SOUCIE
DES PERSONNES
PROCHES,**
de mes voisins et des
personnes vulnérables



**JE M'ÉLOIGNE
DES COURS D'EAU**
et je ne stationne pas
sur les berges
ou sur les ponts



JE NE SORS PAS
Je m'abrite dans un bâtiment
et surtout pas sous un arbre
pour éviter un risque de
foudre



**JE NE DESCENDS PAS
DANS LES SOUS-SOLS
ET JE ME RÉFUGIE
EN HAUTEUR, EN ÉTADE**



**JE NE M'ENOAGE NI
EN VOITURE NI À PIED**
Pont submersible, gué,
passage souterrain... Moins
de 30 cm d'eau suffisent
pour emporter une voiture



**JE NE VAIS PAS
CHERCHER MES ENFANTS
À L'ÉCOLE**
Ils sont en sécurité



+ J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de recharge, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.



www.developpement-durable.gouv.fr
#pluieinondation

SAP

www.interieur.gouv.fr

Carte d'informations sur le risque inondation



Source : IGN2016, Elevation 2016, 1:25 000

Atlas des zones inondables

Echelle 1:25 000

LES RISQUES SISMIQUES

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

La commune de Fontan est située en zone de sismicité 4 (moyen), conformément aux dispositions du décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

LES CONSIGNES DE SECURITE

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE

consignes en cas de tremblement de terre

PENDANT

protégez-vous la tête avec les bras



à l'intérieur

- ▶ abritez-vous sous un meuble solide



à l'extérieur

- ▶ éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...

si vous êtes en voiture restez-y

APRES



- ▶ fermez le gaz et l'électricité



- ▶ évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ écoutez la radio
- ▶ respectez les consignes des autorités

rejoignez le lieu de regroupement

LES RISQUES DE FEU DE FORÊT

On parle d'incendies de forêt lorsque plus d'un hectare est brûlé.

Les origines peuvent être naturelles (foudre, canicule, etc.) ou humaine (mégot, malveillance, activités, etc.).

Les sécheresses en été et la force des vents sont des facteurs aggravants.

Types de phénomènes

Sur le territoire communal, les secteurs, massifs ou lieux-dits présentant une végétation dont la sensibilité aux incendies de forêt est modérée à très forte, en période estivale, considérant une sécheresse forte sont les suivants :

- Caugion
- Sud de Tourette
- les premiers reliefs à l'Est de la Roya et les secteurs au Nord en limite de commune avec La Brigue à l'Ouest de la commune : secteurs situés entre Berghe Inférieur et Andemora, Trincapé, Châteaude Causéga, secteurs autour du Vallon de Conseil, le Rocher Rouge, secteurs au Nord de la crête de Corvo, Forêt communal notamment au Sud-Ouest des Granges d'Amatte, Bois de laCelle.

Mesures de prévention

Débroussailler c'est assurer une rupture suffisante entre les masses végétales dans le but de diminuer l'intensité et la proportion des incendies.

Le débroussaillage a pour objectif la protection des personnes et des biens.

LES CONSIGNES DE SECURITE

**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE DE FEU DE FORET**

consignes en cas de feu de forêt**L'INCENDIE APPROCHE**

- ▶ dégagéz les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- ▶ arrosez les abords



- ▶ fermez les vannes de gaz et de produits inflammables



- ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ fermez volets, portes et fenêtres
- ▶ calfeutrez avec des linge mouillés



- ▶ ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ ne sortez pas sans ordre des autorités

Consignes générales à respecter**Consignes spécifiques au feu de forêt**

Alerter
les pompiers

Dégager les voies
de circulation

Fermer le gaz,
couper l'électricité

Calfeutrer les issues

Ne pas s'exposer
aux flammes

18 OU 112

Carte d'informations sur le risque feu de forêt



1:25 000

Zone concernée par l'information
sur les risques Incendies de forêt

1:25 000

LES RISQUES DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD), est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces substances par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Types de phénomènes

La commune de Fontan est traversée par la route départementale 6204, qui est également la voie de liaison européenne E74, ainsi que la voie ferrée France-Italie.

En outre, des mouvements de transport routier de matières dangereuses sur le réseau urbain sont indispensables aux besoins et à l'économie du département (approvisionnement en carburant, en gaz en vrac ou en bouteilles, besoins des industries en hydrocarbures et produits chimiques divers, etc.).

Pour ce qui concerne le transport de matières dangereuses par voie ferrée, plusieurs millions de tonnes de gaz, de pétrole liquéfié, d'hydrocarbures, et de produits chimiques divers transite par la commune de Fontan.

La nature des risques encourus par la population riveraine du lieu d'un éventuel accident dépend du produit transporté (risque d'explosion, d'incendie, de toxicité).

LES CONSIGNES DE SECURITE

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

consignes en cas d'accident



► rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



► écoutez la radio



► respectez les consignes des autorités



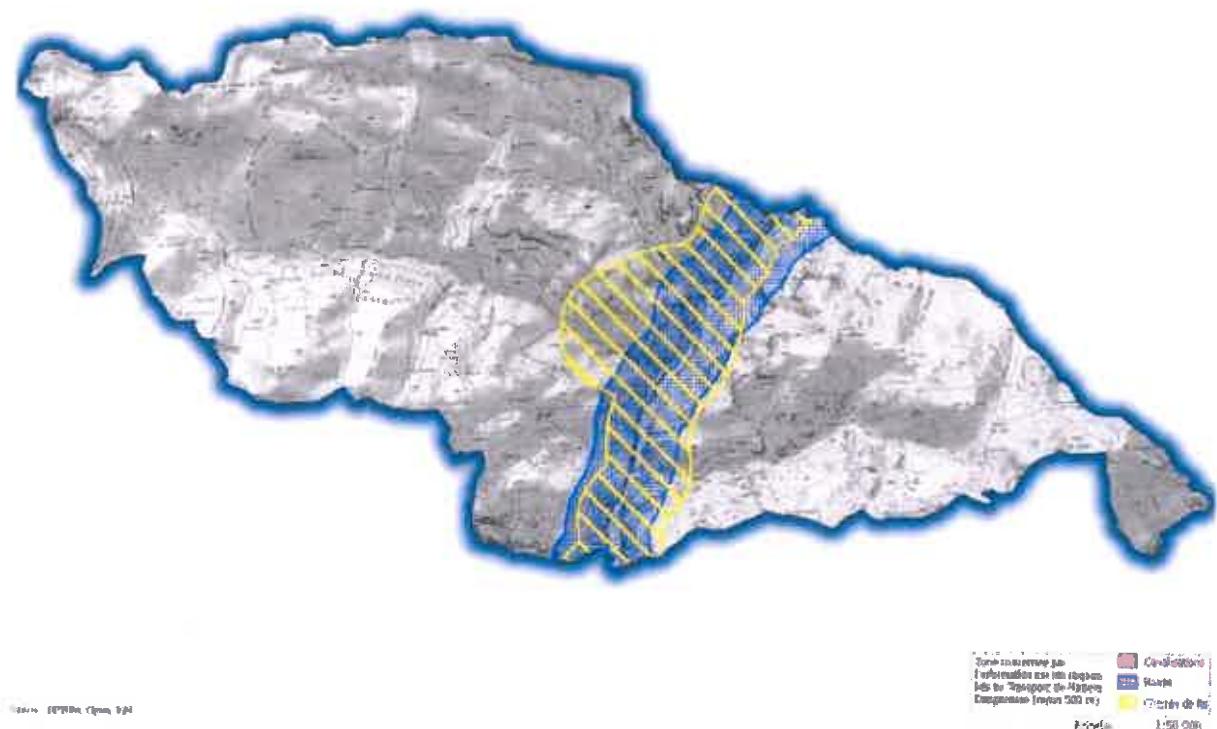
► n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



ne fumez pas,
pas de flamme ni d'étincelle



► ne téléphonez pas,
libérez les lignes pour les secours

Carte d'informations sur le risque de transport de matières dangereuses

LES RISQUES DE RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel, établi en travers du lit d'un cours d'eau et retenant de l'eau. Les barrages ont plusieurs fonctions qui s'associent : la régulation de cours d'eau (écrêteurs de crue, maintien de niveau minimum des eaux en période de sécheresse), alimentation en eau des villes, la production d'énergie électrique.

Types de phénomènes

La commune de Fontan est susceptible d'être concernée par un événement majeur affectant le barrage des Mesces, situé sur la commune de Tende sur le torrent la Bieugne.

Les caractéristiques de cet ouvrage sont les suivantes :

- année de construction 1912 à 1917
- type : poids massif en béton et maçonnerie
- hauteur au-dessus du terrain naturel : 60 m.
- côte maximale d'exploitation normale : 1 367,30 m NGF
- côte des plus hautes eaux : 1368,75 NGF
- capacité de la retenue : 1,31 hm³
- exploitant : EDF

La rupture d'un barrage peut être d'origine :

- technique (défaut de conception, de construction, de matériaux) ;
- naturelle (crue exceptionnelle, mouvements de terrain, séisme) ;
- humaine (défaut d'entretien, malveillance, guerre).

LES CONSIGNES DE SECURITE

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

consignes en cas de rupture



SELON LES LIEUX



► gagnez immédiatement les hauteurs



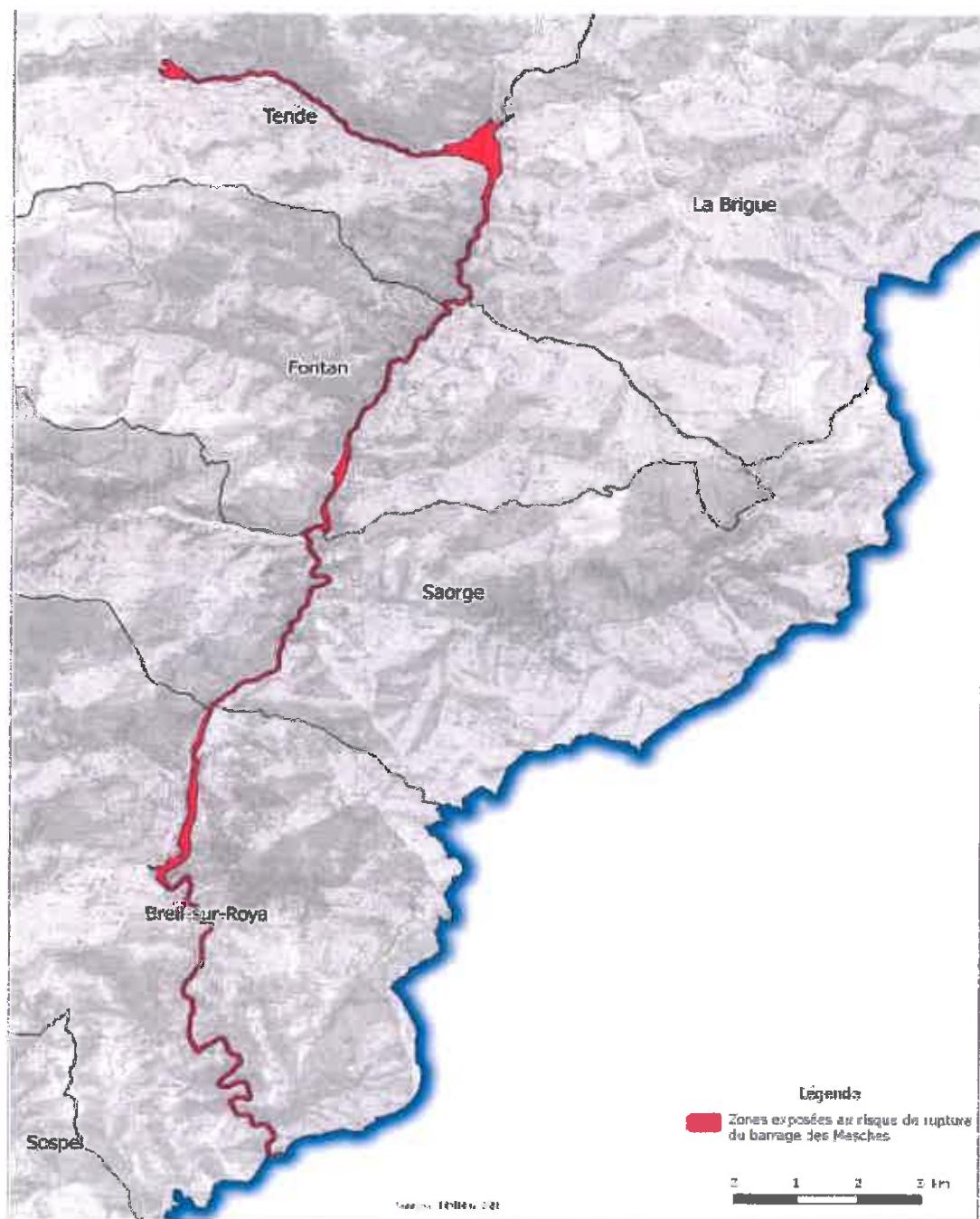
► montez à pied immédiatement dans les étages des immeubles repérés



► n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

FIN D'ALERTE



Carte d'informations sur le risque de rupture de barrage

LES CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, et à partir du moment où le signal d'alerte est déclenché, chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence.

Il est nécessaire, en complément des consignes générales, de connaître également les consignes spécifiques à chaque risque.

PENDANT**APRES****Informez-vous en mairie :**

- > des risques que vous encourez ;
- > des consignes de sauvegarde ;
- > du signal d'alerte ;
- > des plans d'intervention existants .

Organisez :

- > le groupe dont vous êtes responsable ;
- > discutez en famille des mesures à prendre si une catastrophe devait survenir (protection, évacuation, points de ralliement).

Soyez attentifs aux exercices :

- > participez-y ou suivez-les ;
- > tirez-en les conséquences et enseignements.

Prévoyez les équipements minimums :

- > radio portable avec piles ;
- > lampe de poche ;
- > eau potable ;
- > papiers personnels ;
- > médicaments urgents ;
- > couvertures ; vêtements de rechange ;
- > matériel de confinement (ruban adhésif large).

Dès que le signal national d'alerte est déclenché, chaque citoyen doit respecter les consignes générales et adapter son comportement en conséquences

Suivez les consignes

d'évacuation ou de confinement en fonction de la nature du risque.

Informez-vous en écoutant la radio : les premières consignes seront données par Radio France et les radios de proximité.

Informez le groupe dont vous êtes responsable.

N'allez pas chercher les enfants à l'école. Ils y sont en sécurité.

En cas de coupure d'électricité, votre téléphone sans fil sera inutilisable, pensez à garder en secours votre ancien téléphone. Les liaisons téléphoniques établies par l'intermédiaire d'un modem internet seront également coupées. Informez-vous : écoutez la radio et respectez les consignes données par les autorités.

Informez les autorités de tout danger observé.

Apportez une aide d'urgence aux voisins ; pensez aux personnes âgées et handicapées.

Mettez-vous à la disposition des secours.

Évaluez :

- > les dégâts ;
- > les points dangereux pour vous en éloigner.

Consignes de sécurité individuelles

- respecter les consignes des autorités et se tenir informé de la situation (radios locales par exemple)
- limiter ses déplacements
- ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence vitale
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Numéros utiles

MAIRIE.....04.93.04.50.01

GENDARMERIE DE BREIL-SUR-ROYA.....04.93.04.40.24

PREFECTURE.....04.93.72.20.00

LES SAPEURS-POMPIERS.....18

POLICE ET GENDARMERIE.....17

SAMU (Service d'assistance médicale d'urgence)15

NUMERO EUROPEEN DES URGENCES112

AR PREFECTURE

006-210600623-20171211-12122017_8-DE
Reçu le 12/12/2017